



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

82^e séance plénière

Vendredi 23 juin 2023, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

*En l'absence du Président, M. Hikmat (Tadjikistan),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/77/266 et A/77/718)

M. Izquierdo Ortiz de Zárate (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Représentant permanent du Canada, l'Ambassadeur Bob Rae, ainsi que ses collègues et conseillers, M. Yassine Salah et M. Hussein Hirji, de tous les efforts qu'ils ont déployés au cours de ce processus de négociation, qui s'est une fois de plus avéré complexe. Nous souhaitons également les remercier d'avoir su mener à bien ces négociations, avec l'adoption par consensus de la résolution sur le huitième examen de la Stratégie (résolution 77/298), dont nous nous félicitons, et nous les remercions de la transparence et de l'esprit d'ouverture avec lesquels ils ont mené l'ensemble du processus.

L'Espagne tient à exprimer une nouvelle fois sa condamnation absolue du terrorisme et réaffirme son attachement à la coopération internationale, qui est un outil indispensable pour mettre fin à ce fléau. C'est pourquoi nous saluons particulièrement le rôle important de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui incarne l'engagement de l'ensemble des États Membres

dans la lutte antiterroriste tout en nous dotant d'un cadre de référence commun que nous réexaminons régulièrement, ce qui nous permet de renouveler notre engagement et de nous adapter aux nouvelles circonstances.

Il y a deux ans, nous avons souligné que la résolution sur le septième examen que nous venions d'adopter (résolution 75/291) conservait un aspect qualitatif très important qui avait été préservé tout au long des examens : le consensus. Ce consensus reflète avant tout la valeur que les États Membres attachent à ce processus d'examen et vise à envoyer un message politique clair, à savoir que nous sommes tous et toutes unis contre le terrorisme.

Aujourd'hui, nous nous félicitons qu'une fois de plus, en dépit des difficultés rencontrées, nous soyons parvenus à un accord sur un texte qui est le fruit du travail cumulé de toutes les délégations durant cet examen et tous ceux qui ont précédé, et c'est pourquoi il est essentiel que nous n'épargnions aucun effort pour maintenir et renforcer le consensus. Nous nous félicitons également de la manière dont le processus a été mené, avec la participation active d'un nombre croissant de délégations, ainsi que des contributions apportées aux discussions par des acteurs importants concernés par cette question, parmi lesquels divers organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile, et nous espérons que cette pratique sera maintenue lors des examens à venir.

La résolution adoptée comprend un ensemble d'éléments nouveaux et importants sur lesquels nous souhaiterions insister.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Premièrement, nous accueillons avec satisfaction la mention de la Conférence internationale de haut niveau sur les droits humains, la société civile et la lutte contre le terrorisme, tenue à Malaga en mai 2022 et qui était organisée conjointement par le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Espagne. Cette conférence, la première du genre organisée sur ces questions dans le cadre de l'ONU, est un exemple de coopération entre les États Membres, l'ONU et les organisations de la société civile dans ce domaine.

Cette coopération s'est appliquée au texte issu de la Conférence, qui, selon nous, est utile non seulement en raison des éléments importants qu'il contient, lesquels soulignent le caractère indispensable du respect des droits humains et de l'état de droit dans la lutte antiterroriste, mais aussi en raison de la manière dont il a été élaboré, avec la participation active d'organisations de la société civile. Nous espérons que le caractère inclusif de cette conférence servira à l'avenir de cadre de référence pour la collaboration entre les différents acteurs.

Deuxièmement, nous nous félicitons également qu'il soit fait référence dans le nouveau texte de la Stratégie au premier Congrès mondial des Nations Unies des victimes du terrorisme, qui s'est tenu à New York en septembre dernier. Comme tout le monde le sait, la question des victimes du terrorisme est une priorité pour l'Espagne, qui poursuit son action pour renforcer l'aide aux victimes et préserver leur mémoire. Concernant les actions menées par mon pays sur ce sujet depuis l'examen précédent, nous tenons à souligner l'inauguration en juin 2021 du Centre mémorial des victimes du terrorisme à Vitoria, en Espagne.

Dans ce contexte, la tenue du premier Congrès mondial des Nations Unies des victimes du terrorisme représente une étape importante en faveur de la reconnaissance et de la mémoire des victimes du terrorisme, et nous espérons que sa deuxième édition, qui se tiendra en Espagne en 2024, nous permettra d'avancer encore sur cette voie.

Enfin, troisièmement, nous voudrions aborder la question du développement de l'architecture institutionnelle de l'ONU dans le cadre de la lutte antiterroriste. Ces dernières années ont été marquées par des progrès importants en ce sens, à commencer par la création du Bureau de lutte contre le terrorisme, dont le développement institutionnel constitue, selon nous, une évolution importante et positive en faveur d'un plus grand engagement multilatéral dans la lutte antiterroriste.

L'inauguration du Bureau de programme de Madrid il y a quelques semaines est un signe important de l'engagement de l'Espagne à cet égard et de son attachement au développement institutionnel. Dans ce contexte, compte tenu de l'important processus de renforcement institutionnel qui a eu lieu dans ce domaine au cours des derniers mois, nous nous félicitons de l'inclusion au paragraphe 93 de la résolution de nouveaux éléments qui, nous en sommes convaincus, permettront d'appuyer et de faire progresser ce renforcement.

Nous espérons également que dans le cadre de ce processus de renforcement des institutions, nous préserverons et renforcerons le rôle clef que doivent jouer l'état de droit et le respect des droits humains dans la lutte antiterroriste, une question qui a été largement abordée tout au long des discussions.

Pour terminer, il nous faut à présent nous concentrer sur la mise en œuvre des résultats de ce nouvel examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en gardant toujours à l'esprit qu'il s'agit avant tout d'une réalisation importante qui est le fruit des actions menées de concert par tous les États Membres depuis plus de 15 ans et la preuve de l'engagement que nous avons tous pris en faveur de l'objectif commun de lutter contre le fléau du terrorisme, guidés en permanence par les valeurs et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

M. Oddone (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et considère que les actes terroristes et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme constituent non seulement une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais également pour la dignité humaine, la coexistence pacifique et civilisée, la stabilité et la consolidation de la démocratie, ainsi que pour le développement socioéconomique de nos pays.

Il nous faut combattre le terrorisme avec les outils qu'offre l'état de droit et dans le respect des droits humains, ce qui nécessite une coopération internationale structurée et permanente, juridiquement légitime et fondée sur le respect absolu du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

De même, nous tenons tout particulièrement à ce que la lutte antiterroriste soit menée dans le cadre des instances multilatérales pertinentes, l'ONU étant la plus qualifiée au niveau mondial.

Mon pays a subi sur son territoire deux attentats terroristes qui ont causé d'importantes pertes en vies humaines, à savoir l'attentat contre l'ambassade d'Israël en 1992 et l'attentat contre l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA) en 1994, le plus meurtrier jamais perpétré dans le Cône Sud par le terrorisme mondialisé.

Depuis le dernier examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, mon pays a réalisé de nombreux progrès. La République argentine s'est employée à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale de manière équilibrée.

Au titre du pilier I de la Stratégie mondiale, l'Argentine s'est dotée d'une législation antiterroriste conforme aux normes internationales, non seulement en termes de mesures punitives, mais aussi en ce qui concerne les droits et les garanties des victimes, à qui nous offrons des conseils et une représentation juridiques, une protection et un accès à la justice.

Au titre du pilier II, l'Argentine continue de renforcer ses capacités préventives en matière de lutte antiterroriste. L'un des aspects fondamentaux de la prévention concerne le risque que des éléments terroristes entrent sur notre territoire. Pour cette raison, grâce à un travail coordonné des forces de sécurité, des contrôles sont réalisés pour comparer les informations obtenues à celles de bases de données internationales et ainsi éviter l'introduction et la propagation du terrorisme sur le territoire.

Comme nous l'avons déjà signalé, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a modifié le cadre dans lequel le phénomène du terrorisme peut se développer. À cet égard, on observe au niveau mondial une prolifération des discours extrémistes, radicaux et des discours de haine. Soulignant que les médias jouent un rôle important pour promouvoir le dialogue entre les différents acteurs et favorisent la tolérance et le pluralisme des idées, notre pays encourage des politiques publiques qui prennent en compte ce contexte afin de réduire les répercussions de tout facteur propice aux discours extrémistes dans les médias.

Ainsi, mon pays a mis en place un système de surveillance, d'établissement de rapports et de formulation de recommandations pour les médias, les institutions et la population en général afin de combattre les discours de haine.

En ce qui concerne le pilier III, nous tenons à signaler la création du Registre public des personnes et entités liées à des actes de terrorisme et à leur financement, qui est

opérationnel depuis 2019 et dresse la liste des personnes impliquées dans des actes et organisations terroristes. À cet égard, nous souhaitons également rappeler qu'INTERPOL émet régulièrement des notices rouges, à la demande de notre pays, pour demander l'arrestation internationale des individus impliqués dans l'attentat contre l'AMIA de 1994.

Au titre du pilier IV, l'Argentine met l'accent sur le travail en faveur de la promotion, du respect et de la mise en œuvre des droits humains. Aussi, dans le but de venir en aide aux victimes des attentats terroristes, l'Argentine applique un programme de réparation offrant un soutien économique et une assistance complète aux victimes de l'attentat de l'AMIA, ce qui s'inscrit dans notre politique intégrée pour combattre le terrorisme.

La position de l'Argentine est claire : nous condamnons le terrorisme, ainsi que son financement, sous toutes ses formes, quelles qu'en soient les motivations et justifications, et ce sans associer la violence terroriste à des religions ou des communautés ethniques en particulier et tout en promouvant et en défendant la coexistence multiculturelle et interreligieuse.

Pour terminer, je tiens à féliciter les cofacilitateurs du rôle qu'ils ont joué à la tête de l'ensemble du processus de négociation de la résolution sur le huitième examen de la Stratégie mondiale et à indiquer que l'Argentine est fermement attachée à mettre en œuvre la résolution que nous venons d'adopter par consensus (résolution 77/298).

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de me joindre aux orateurs précédents pour remercier les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie des efforts qu'ils ont déployés afin de faciliter et d'orienter les négociations dans le cadre du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous remercions également le Président de l'Assemblée générale de la manière dont il a dirigé ce processus.

Notre délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Royaume d'Arabie saoudite (voir A/77/PV.80) au nom de l'Organisation de la coopération islamique. Je voudrais à présent formuler quelques observations à titre national.

L'Azerbaïdjan a fait l'expérience directe du fléau du terrorisme. Mon pays a été à plusieurs reprises la cible d'attentats terroristes orchestrés depuis l'étranger qui ont coûté la vie à des milliers de nos citoyennes et citoyens. Depuis plus de 30 ans, les territoires anciennement occupés de l'Azerbaïdjan sont une zone de présence

et d'activités de groupes terroristes, mercenaires et autres groupes armés infiltrés, une zone d'accumulation et de prolifération d'armements et d'équipements militaires non réglementés, mais aussi d'exploitation et de commerce illicites des ressources naturelles et d'autres activités illégales.

Malgré les résultats tangibles obtenus dans le développement du droit international, la promotion de la coopération et de la coordination et le renforcement des capacités des États, le terrorisme reste une menace potentielle, voire immédiate, dans de nombreuses régions et de nombreux pays.

Le terrorisme est devenu de plus en plus diversifié d'un point de vue géographique, idéologique et tactique et a encore évolué en raison des technologies de l'information et des communications. En outre, dans certaines parties du monde, y compris dans notre région, le terrorisme a été utilisé comme méthode de guerre pour faire valoir des revendications territoriales et soutenir le séparatisme ainsi que des guerres d'agression contre des États souverains.

La menace du terrorisme fondé sur la xénophobie, le racisme, l'ethnonationalisme et l'intolérance s'est également intensifiée. Dans son rapport sur la question (A/77/266), le Secrétaire général souligne la nécessité de poursuivre les recherches et la coopération internationale dans ce domaine et de redoubler d'efforts pour mieux comprendre les liens transnationaux de cette menace.

Le terrorisme continue de tirer profit de la criminalité organisée, à la fois nationale et transnationale, et de l'utilisation, à des fins illégales, d'organisations non gouvernementales, à but non lucratif et caritatives. Parmi les exemples de ce genre figurent les communautés radicales de diasporas ethniques qui entreprennent de faciliter le recrutement et le transfert de combattants terroristes étrangers et de mercenaires et qui collectent des fonds et autres moyens matériels pour financer des activités terroristes et autres comportements délictueux connexes.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale (A/77/718), un engagement continu et une action concertée qui permettent de prévenir et désorganiser les flux financiers illicites destinés à des fins terroristes sont nécessaires. Nous prenons également acte des dispositions pertinentes contenues dans la résolution 77/298 portant sur la lutte contre le financement du terrorisme et sa corrélation avec la criminalité organisée.

Une bonne sécurité des frontières constitue la première ligne de défense contre les activités terroristes et les trafics transfrontaliers, les mouvements illicites et la criminalité organisée et elle nécessite que tous les États maintiennent la sûreté des frontières aériennes, terrestres et maritimes et garantissent l'efficacité des contrôles aux frontières ainsi que des contrôles de la délivrance de documents d'identité et de voyage.

En outre, depuis le septième examen, les actes terroristes dirigés contre des missions et représentants diplomatiques et consulaires se sont poursuivis. Dans la plupart des cas, les mesures prises par les États accréditaires pour prévenir la violence et garantir la protection, la sécurité et la sûreté des missions diplomatiques et consulaires et de leur personnel ont été soit insuffisantes, soit vaines.

Le strict respect par tous les États de leurs obligations internationales en matière de lutte antiterroriste est essentiel si nous voulons garantir, entre autres, que leurs territoires respectifs ne soient pas utilisés pour des activités terroristes, séparatistes ou autres activités connexes, en particulier pour financer ces activités et leur apporter, directement ou indirectement, tout autre appui, quels que soient les prétextes ou excuses invoqués.

Traduire en justice les auteurs d'actes terroristes doit rester une priorité. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote A/77/718, l'obligation, pour les coupables, de répondre de leurs actes est essentielle si l'on veut faire respecter les droits des victimes et de leurs familles, rétablir la confiance chez les communautés touchées et, en définitive, contribuer à l'élimination des conditions propices au terrorisme.

Il est également important de ne pas accorder d'amnistie ni aucune autre forme de libération anticipée aux auteurs d'actes terroristes. De même, le fait de protéger et de glorifier des terroristes ne peut être toléré.

L'Azerbaïdjan appuie fermement les dispositions de la résolution relatives au principe de responsabilité, notamment et en particulier celles qui rejettent les tentatives de justification ou de glorification des actes terroristes et appellent à des mesures visant à interdire l'incitation à commettre des actes terroristes et visant à faire en sorte que les auteurs de tels actes ne puissent pas bénéficier d'une protection.

De plus, maintenir la solidarité et l'appui aux victimes et rescapés du terrorisme et aux États touchés doit rester une obligation humanitaire et un impératif au regard des droits humains.

Dernier élément mais non le moindre, comme l'ont souligné nombre de délégations, la guerre contre le terrorisme ne peut et ne doit pas être utilisée pour cibler une religion ou une culture en particulier. Ce principe doit faire partie intégrante de toute stratégie antiterroriste.

Tous les efforts de lutte contre le terrorisme doivent reposer sur des approches globales, fondées sur des principes, inclusives et tournées vers l'avenir, dans le cadre d'une réponse multilatérale efficace reposant sur les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale.

M. Pereira Sosa (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Au nom de la République du Paraguay, j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale pour saluer l'adoption de la résolution sur le huitième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298). Nous remercions toutes les délégations de leurs efforts et de leur souplesse dans l'élaboration de cet examen de la Stratégie, et nous sommes conscients de l'importance d'adopter une approche stratégique commune pour faire face au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

À cet égard, nous souhaitons souligner l'engagement de la République du Paraguay dans la lutte contre le terrorisme et notre détermination sans faille à prévenir toutes ses manifestations. Nous nous félicitons, dans ce contexte, qu'il soit mentionné dans la Stratégie que les nouvelles technologies et les discours de haine sur les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour encourager ou faciliter la commission d'actes terroristes.

Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit travailler et coopérer étroitement afin de prévenir et de contrer ce type de manifestations en ligne. Pour ce faire, il est fondamental de renforcer les capacités des États de faire face à ces défis et de promouvoir une utilisation sûre et responsable des technologies de l'information et des communications.

L'examen biennal de la Stratégie nous offre une occasion importante de renouveler notre engagement international à déployer des efforts multilatéraux pour lutter contre le terrorisme. Il nous donne la possibilité d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie au cours des deux dernières années et de déterminer les domaines qui requièrent une plus grande attention à l'avenir.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/77/718), dont nous prenons bonne note, qui met en lumière les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste

mondiale des Nations Unies et offre des suggestions pour sa mise en œuvre future. Le rapport nous donne une base solide pour nos discussions et nous orientera dans la poursuite de nos efforts pour combattre et prévenir le terrorisme au niveau mondial.

Le Paraguay réaffirme sa volonté de travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale afin de prévenir et de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Pour ce faire, la coopération internationale dans toutes ses modalités est indispensable. Nous croyons fermement que la diffusion des bonnes pratiques et le partage d'expériences sont des éléments clés pour garantir l'efficacité de nos politiques nationales.

Enfin, nous tenons à souligner le travail précieux mené par le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme et réaffirmons que l'Organisation doit être au centre des efforts internationaux de lutte antiterroriste, dans le strict respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

M. Lahsaini (Maroc) : Je ne peux, en ma qualité de représentant du Royaume du Maroc, entamer mon propos sans me féliciter de l'adoption par consensus de la résolution sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298). Je voudrais aussi féliciter et remercier les cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie, les Ambassadeurs et Représentants permanents de la Tunisie et du Canada, et leurs experts respectifs pour leurs efforts, leur engagement et leur persévérance dans la conduite des négociations au titre de ce huitième examen.

Je voudrais également exprimer l'appui à la déclaration prononcée hier par S. E. l'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/77/PV.80). Je voudrais aussi saluer l'effort consenti par toutes les délégations qui ont participé à ces négociations et ont cherché à atteindre, à travers des compromis, un consensus parfois difficile à réaliser.

Je saisis cette occasion pour exprimer les remerciements et l'appréciation de mon pays au Secrétaire général pour son rapport (A/77/718) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie, publié en février dernier.

Le Maroc s'est engagé dans ce huitième processus d'examen avec une approche visant à s'appuyer sur les résultats cumulés des sept derniers examens pour consolider un résultat consensuel fort qui reflète notre détermination collective contre le terrorisme et

l'extrémisme violent. Dans cet esprit, le Royaume a contribué à ce travail en soumettant des propositions constructives à même d'enrichir la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Ces propositions tenaient compte de la nature évolutive du terrorisme comme une menace transnationale transcendant les frontières, nourrissant des liens malveillants avec le crime organisé et les acteurs séparatistes, et exploitant les nouvelles technologies émergentes.

La prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ont toujours été une priorité pour le Royaume du Maroc et la promotion de la paix, la stabilité et la sécurité, un principe cardinal de sa politique étrangère. C'est une approche qui va dans le sens des hautes orientations de S. M. le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, qui place le multilatéralisme et la coopération internationale au cœur des efforts de lutte contre ce fléau mondial. Le partenariat entre le Royaume et le Bureau de lutte contre le terrorisme se présente comme une forte démonstration de cet engagement. Ce partenariat fructueux a abouti à la mise en place du premier Bureau de programme pour la lutte contre le terrorisme et pour la formation en Afrique, avec un soutien substantiel et multiforme du Royaume du Maroc. Ce partenariat a également conduit au lancement de la Plateforme de Marrakech, la première plateforme africaine des chefs africains des agences de lutte contre le terrorisme et de sécurité.

L'engagement du Royaume du Maroc se traduit également à travers sa coprésidence du groupe de réflexion sur l'Afrique de la Coalition mondiale contre Daech, visant à prioriser une action multilatérale concertée et inclusive contre les effets néfastes du terrorisme en Afrique grâce à une approche dirigée par des civils. En tant que coprésident du Forum mondial de lutte contre le terrorisme pendant trois mandats consécutifs, de 2015 à 2023, le Maroc a contribué avec succès à orienter les efforts du Forum en tant que plateforme cruciale pour la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et a œuvré avec dévouement et détermination à défendre les valeurs multilatérales de solidarité et de coopération internationale. Par ailleurs, le Maroc s'est engagé dans ces efforts collectifs en tant que Président du Groupe des amis contre le terrorisme et en tant que membre du Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Ces efforts sont une démonstration claire du rôle du Maroc, en tant que membre actif et responsable de la communauté internationale, dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. C'est aussi une réponse forte à l'appel lancé par l'ONU aux États Membres à coopérer pleinement avec

les organes compétents de l'Organisation pour contrer le fléau du terrorisme, conformément aux quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies .

La situation actuelle de la menace terroriste reste critique à travers le monde. Elle est encore plus alarmante en Afrique, où l'activité terroriste a fait de la région du Sahel son nouvel épicode. La tendance croissante des activités terroristes en Afrique de l'Ouest pose une grave menace non seulement pour le continent, mais aussi pour la sécurité mondiale dans les années à venir.

Les groupes terroristes continuent d'attaquer des cibles vulnérables, de recruter et de financer leurs actes en ligne et d'exploiter les nouvelles technologies, telles que les drones et les actifs virtuels. À la lumière des changements critiques dans les méthodes et les tactiques des groupes terroristes, nous sommes confrontés à une menace évolutive qui nécessite des réponses mondiales non moins évolutives tenant compte des nouveaux développements de ce fléau.

Si nous nous réjouissons de l'adoption par consensus de la résolution sur le huitième examen de la Stratégie (résolution 77/298), avec des éléments nouveaux qui renforcent les dispositions précédentes, nous regrettons aussi que certaines de nos propositions liées à l'accès des terroristes aux nouvelles technologies, notamment aux drones, et à une montée remarquable des discours de haine avec un référentiel religieux et racial en particulier, n'aient pas été reprises dans cette résolution. Aussi, au bout de ces huit examens biennaux, il est vital que l'on ne perde pas notre élan, que l'on envisage la lutte contre le terrorisme, quels qu'en soient l'espace géographique, les auteurs, les instigateurs et les victimes, et quelles qu'en soient les motivations, dans un esprit fédérateur qui se concentre sur les éléments qui unissent plus que sur ceux qui divisent.

Dans cet esprit fédérateur et de collégialité, qui reste une condition vitale et inévitable pour faire triompher le multilatéralisme incarné par la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies , il est certainement besoin de dédouaner les religions de toute liaison intrinsèque supposée avec le terrorisme, de combattre la stigmatisation, le langage de la haine et les agressions haineuses contre les populations de différentes confessions.

Il est important dans la mise en œuvre de cette stratégie de promouvoir le droit humanitaire international et les droits de l'homme et de veiller à travers le renforcement des capacités nationales à ce qu'ils soient respectés et observés. Il importe également que toutes les

parties prenantes, entités onusiennes, milieu académique, société civile, secteur privé, leaders religieux, jeunes et femmes, soient écoutées et impliquées dans les stratégies et politiques de lutte antiterroriste conduites par les États Membres, en tenant compte des réalités et des contextes socioéconomiques et culturels dans leur diversité.

Enfin, qu'il me soit permis de rappeler que, dans son engagement ferme et fort contre le mal terroriste, tant à l'international que dans l'espace africain frappé par une activité terroriste accrue qui se nourrit d'une profusion de groupes armés, le Maroc demeure attaché au multilatéralisme, à la coopération régionale et internationale, et à l'esprit de responsabilité et de consensus qui devront nous guider tous et animer notre action pour un monde meilleur et plus sûr.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la séance plénière d'aujourd'hui sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Nous tenons également à remercier sincèrement les Ambassadeurs Robert Keith Rae et Tarek Ladeb de leur dynamisme, ainsi que les Missions permanentes du Canada et de la Tunisie de leur dévouement tout au long du processus qui a conduit à l'adoption par consensus de la résolution sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298) (voir A/77/PV.80).

Ma délégation a participé de manière constructive à l'ensemble du processus de négociations. Nous relevons que des points de vue divergents ont été exprimés au cours des négociations et qu'ils n'ont pas tous été repris dans la résolution adoptée. Néanmoins, nous nous félicitons de l'adoption de cette résolution par consensus, car nous sommes convaincus que l'esprit du consensus qui caractérise la résolution nous permet d'exprimer notre volonté commune et notre engagement en faveur des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme.

Le Japon se félicite de l'inclusion d'une référence à la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité, adoptée en décembre de l'année dernière. Nous soulignons qu'il s'agit d'une résolution historique, car elle touche à la fois aux activités humanitaires et aux mesures de sanction du Conseil de sécurité. Nous rappelons également que les sanctions du Conseil de sécurité constituent un outil important, en application de la Charte des Nations Unies, pour le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Le Japon se félicite également du libellé de la résolution relatif aux efforts visant à veiller à ce que la suite voulue soit donnée à la Déclaration de Kyoto en prévision du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2026. C'est essentiel pour garantir que nous, les États Membres de l'ONU, actualisions en permanence nos politiques à la lumière de l'évolution des défis mondiaux dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la lutte antiterroriste.

Nous réaffirmons l'importance des droits humains, des questions de genre et du respect de l'état de droit. Ces éléments constituent le pilier IV de la Stratégie et font partie intégrante de sa mise en œuvre efficace et complète. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt de poursuivre nos discussions sur la manière dont nous pouvons améliorer la transparence et l'efficacité en ce qui concerne l'intégration des éléments transversaux de la Stratégie par les entités des Nations Unies.

Nous tenons à féliciter les cofacilitateurs de l'approche inclusive qu'ils ont adoptée tout au long du processus de négociation. Nous avons eu l'occasion d'entendre des voix de la société civile, notamment des organisations dirigées par des femmes, ce qui nous a permis de prendre en compte différents points de vue qui, selon nous, ont été déterminants lors des discussions sur l'examen de la Stratégie.

Enfin, nous souhaitons rappeler qu'il est impératif, dans la lutte antiterroriste, de s'attaquer aux causes profondes, telles que la pauvreté et les inégalités. Le Japon estime qu'il faut pour cela adopter une approche axée sur la sécurité humaine afin de protéger les populations et de leur donner des moyens d'action, grâce à une gestion transversale, globale et coordonnée des défis, de manière à ne laisser personne de côté. Nous attendons avec intérêt les prochaines discussions en ce sens.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de présenter mes condoléances aux familles endeuillées qui ont perdu des êtres chers dans l'attentat terroriste odieux perpétré dans une école en Ouganda le 17 juin. Cette attaque lâche nous rappelle une fois de plus que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles que soient les motivations qui sous-tendent ces actes, est un mal absolu. Les auteurs de ces crimes et ceux qui les soutiennent doivent être traduits en justice.

Il est regrettable que certains d'entre nous, motivés par leurs visées politiques étroites, cherchent à

justifier de tels actes. À cause de ces États, la détermination mondiale à lutter contre le terrorisme est affaiblie. C'est à cause d'eux que l'attaque terroriste de Mumbai a eu lieu, et c'est à cause d'eux que, même 15 ans après cet attentat, ceux qui l'ont commandité peuvent encore se promener en toute liberté, jouissant pleinement de l'hospitalité que les pouvoirs publics leur accordent. Qui plus est, afin de détourner l'attention de la communauté internationale de leurs desseins néfastes, ces États tentent de se poser en victimes du terrorisme. Cela est d'autant plus regrettable que la communauté internationale continue de tolérer le comportement de ces États au lieu de les amener à répondre de leurs agissements. Il est, en effet, douloureux de constater qu'au lieu de dénoncer leur politique de deux poids, deux mesures, on accède à leurs demandes, aux dépens d'autres États qui s'emploient et contribuent sans compter et de bonne foi à renforcer la lutte antiterroriste mondiale.

Depuis plus de 30 ans, l'Inde est confrontée au terrorisme transfrontière soutenu par un État et prend toute la mesure du coût humain et socioéconomique que cela représente pour la population. Engagée sur une voie positive, l'Inde appuie, aux niveaux bilatéral et multilatéral, les efforts visant à renforcer les capacités des États Membres à faire face à ce fléau et à le combattre.

L'Inde estime que la lutte antiterroriste est une des grandes priorités de l'ONU. Dans cet esprit, l'Inde a accueilli une réunion spéciale du Comité contre le terrorisme à Mumbai et à New Delhi en octobre dernier, afin d'attirer l'attention sur la croissance exponentielle de cette menace qui transporte le champ de bataille du terrorisme jusque chez nous. Les nouvelles technologies, qui, à n'en pas douter, offrent des avantages considérables, sont susceptibles d'être utilisées à mauvais escient par des acteurs terroristes. L'universalité et l'anonymat qui caractérisent certaines de ces technologies ont été exploités par des groupes terroristes pour diffuser leur propagande, leurs discours fallacieux et leur haine, pour recruter de nouvelles équipes, pour lever et transférer des fonds et pour préparer des activités terroristes.

La Déclaration de Delhi, adoptée par le Comité contre le terrorisme, a fourni une feuille de route pour faire face à cette menace. Il est donc profondément décevant de constater que les cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ont non seulement fait fi du soutien et de la confiance infaillibles que ma délégation leur a accordés dès le départ dans les efforts qu'ils ont déployés, mais qu'ils ont également agi de manière non transparente, non

consultative et partielle, faisant une exception pour satisfaire les préoccupations d'une délégation, tout en faisant totalement abstraction des contributions et préoccupations de ma délégation.

Nous ne comprenons pas les raisons de fond qui les ont poussés à supprimer de manière arbitraire la référence à un document du Conseil de sécurité adopté à l'unanimité, tout en conservant plusieurs références similaires dans le document. Les cofacilitateurs ont choisi de mettre ma délégation dans une situation difficile, nous obligeant à accepter un document final qui ne répond pas aux attentes de l'ensemble des États Membres. Ils ne nous ont pas laissé d'autre choix que de nous dissocier complètement de ce document. Ce n'est pas une décision que nous avons prise de notre plein gré, malheureusement, elle nous a été imposée. Nous aurions certainement pu éviter cette situation si les cofacilitateurs avaient travaillé de bonne foi et en traitant toutes les délégations sur un pied d'égalité.

Ma délégation avait averti que si les cofacilitateurs venaient à céder aux pressions, ce document perdrait très vite son objectivité. L'abandon de la référence à la Déclaration de Delhi n'est qu'un exemple. Les fausses priorités véhiculées par ce document, telles que l'importance excessive accordée aux menaces nouvelles et émergentes dans le but de détourner l'attention du noyau dur du terrorisme ou encore l'approche biaisée qui ne prend en compte que les attaques visant les religions abrahamiques et passe les autres sous silence, font partie des éléments que ma délégation ne peut accepter. En ce qui concerne mon pays, l'Inde continuera à défendre la voix de l'inclusion, de l'objectivité, de l'impartialité et de la transparence dans le discours antiterroriste à l'ONU.

L'Inde poursuivra sa lutte contre le terrorisme. Notre énergie à combattre le terrorisme n'en sera que plus grande. Nos actions à l'ONU continueront d'être guidées par le plan d'action antiterroriste en huit points proposé en janvier 2021 par le Ministre des affaires étrangères de notre pays, M. Jaishankar, lors d'un débat à l'occasion du vingtième anniversaire de la création du Comité contre le terrorisme. Il me semble nécessaire de revenir sur quatre de ces points, pour rappeler aux délégations les dangers d'une approche fracturée du terrorisme.

Premièrement, nous devons mobiliser la volonté politique nécessaire pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Rien ne saurait justifier le terrorisme, aucune excuse ni aucun prétexte. De toute évidence, aucun acte de terrorisme ne peut être glorifié.

Deuxièmement, nous devons combattre le deux poids, deux mesures. Un acte terroriste est un acte terroriste. Personne ne devrait accepter la moindre justification. Distinguer le bien du mal ne fait que servir des intérêts particuliers. Nous ne pouvons accepter cela qu'à nos risques et périls.

Troisièmement, nous devons renforcer l'objectivité et la transparence des méthodes de travail des régimes de sanctions du Conseil de sécurité afin de faire en sorte que les propositions objectives, authentiques et fondées sur des preuves d'inscription sur la Liste relative aux sanctions aboutissent. À l'heure de la responsabilité et de la transparence, peut-on refuser des propositions sincères d'inscription sur la Liste sans en donner la raison ? À l'inverse, peut-on permettre que des propositions d'inscription soient soumises sous le couvert de l'anonymat ? Ce sont là quelques-unes des lacunes flagrantes que nous devons combler si nous voulons que les régimes de sanctions soient adaptés à l'objectif visé.

Quatrièmement, nous devons faire obstacle à la pensée exclusiviste et être vigilants face aux nouvelles terminologies et fausses priorités. La montée de cette tendance déconcertante qui consiste à associer par mégarde la peur de la religion ou d'un type de religion au discours sur le terrorisme est une pente glissante sur laquelle nous devons éviter de nous engager. Je voudrais terminer en rappelant les paroles du Premier Ministre Narendra Modi, prononcées lors de la conférence « No Money for Terror », qui s'est tenue à New Delhi en novembre dernier :

« À nos yeux, un seul attentat est déjà un attentat de trop, et une seule vie perdue déjà une de trop. Nous ne relâcherons pas nos efforts tant que le terrorisme ne sera pas vaincu à la racine ».

M. Segura Aragón (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la sincère gratitude de ma délégation aux Représentants permanents du Canada et de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en leur qualité de cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

El Salvador, en tant que Membre fondateur de l'Organisation et signataire de la Charte des Nations Unies, maintient son ferme engagement en faveur des initiatives pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, auxquelles il apporte un appui inconditionnel. C'est pourquoi mon pays condamne une fois de plus fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes

ses manifestations, quels qu'en soient les motifs, le lieu, l'époque et les auteurs.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le terrorisme est un fléau en constante évolution qui exige de plus en plus des États et acteurs concernés qu'ils promeuvent des mesures de prévention renforcées. Ma délégation se félicite de la Déclaration de Delhi du Comité contre le terrorisme qui porte sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes, car elle met en lumière la nécessité pour les États Membres de coopérer pour prévenir le terrorisme.

Nous estimons qu'il est essentiel de promouvoir des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique pour les États Membres et d'assurer la viabilité des ressources qui favorisent leur exécution si nous voulons faciliter la mise en œuvre de mesures antiterroristes dans le contexte de ces menaces émergentes.

Comme ma délégation l'a déjà indiqué, nous estimons qu'il est fondamental de mentionner systématiquement, dans le cadre de la Stratégie, la profonde inquiétude face au risque que les terroristes tirent profit de la criminalité transnationale organisée dans certaines régions, y compris le trafic d'armes et de stupéfiants et la traite des personnes.

Dans notre législation et notre jurisprudence nationales, les organisations terroristes sont définies comme des groupes plus ou moins structurés dont les membres sont unis par des liens permanents, dotés d'une hiérarchie, d'une discipline et de moyens suffisants pour employer des méthodes violentes ou inhumaines dans le but exprès de semer la terreur, l'insécurité et la panique au sein de la population. C'est pourquoi El Salvador s'emploie en permanence à déployer tous les efforts possibles pour lutter contre le terrorisme et son lien avec la criminalité transnationale organisée grâce à des mesures pour contrôler les points de passage non autorisés le long de la frontière terrestre afin d'empêcher les groupes terroristes et les réseaux de criminalité transnationale organisée d'entrer dans le pays ou d'en sortir pour mener des activités illicites. Ma délégation a renforcé la mise en œuvre de la Stratégie, notamment grâce à la formation du personnel de la police civile nationale dans différents domaines d'enquête et à la mobilisation de ressources destinées à améliorer son efficacité. La principale politique qui soutient ces efforts est le plan de contrôle territorial mis en œuvre par le Gouvernement salvadorien. La population salvadorienne a repris confiance dans les institutions de sécurité de l'État et sait qu'elle peut dénoncer les terroristes qui tentent de se cacher au sein des communautés.

Il est indéniable que la lutte antiterroriste dans ses différentes manifestations, notamment son lien avec la criminalité transnationale organisée, ne peut être menée à bien sans un renforcement de la coopération régionale et internationale entre les États. C'est pourquoi mon pays se félicite du passage dans la Stratégie sur la nécessité de resserrer la coopération aux échelons national, sous-régional, régional et international afin de faire face plus efficacement à ce problème d'une manière qui contribue au renforcement des moyens que les États Membres mettent à la disposition de leurs forces de l'ordre et de leur police des frontières et qui appuie l'action qu'ils mènent pour enquêter sur les réseaux criminels, les poursuivre, les désorganiser et les démanteler, conformément au droit international et au droit interne applicables.

Pour conclure, ma délégation réaffirme son ferme engagement à participer aux futurs examens de la Stratégie et saisit cette occasion pour saluer le travail accompli par le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme et pour appeler de nouveau à poursuivre la pratique consistant à fournir des orientations à un plus grand nombre de programmes de renforcement des capacités tenant compte de la réalité et du contexte propres à la région de l'Amérique centrale.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le terrorisme mondial, caractérisé par une violence aveugle visant à susciter la peur pour atteindre des objectifs politiques, constitue une menace importante pour la paix, la stabilité et le développement au niveau international. Depuis sa création en 2006, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a été un instrument important pour renforcer l'action antiterroriste aux niveaux national, régional et international. À travers l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie, tous les États Membres de l'ONU conviennent d'un cadre stratégique et opérationnel commun sur ce sujet, envoyant un message clair : le terrorisme est inacceptable sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient le lieu, les auteurs et les motivations.

À l'occasion de l'adoption de la résolution sur le huitième examen de cette importante stratégie (résolution 77/298), je souhaite souligner les points suivants.

Premièrement, l'évolution du paysage politique, social et technologique dans le monde a un effet sur la nature du terrorisme, transformant ses manifestations, ses modes opératoires et ses répercussions. Depuis longtemps, les tensions et conflits géopolitiques persistants contribuent de façon majeure à l'émergence et à l'essor du terrorisme. La déstabilisation des régions, les situation de

vide du pouvoir, les divisions confessionnelles, la prolifération des armes et la polarisation idéologique, prises ensemble, créent des conditions favorables au développement des organisations terroristes. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie (A/77/718) fournit des informations précieuses sur les tendances actuelles, mettant en lumière la nature évolutive du terrorisme dans ces contextes. En outre, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les conditions déjà propices au terrorisme et engendré de nouvelles difficultés. Les nouvelles technologies et les plateformes sociales en ligne sont devenues des outils qui permettent aux groupes terroristes d'étendre leur portée et leur influence. Dans ce contexte, il est capital de souligner la nécessité de renforcer les capacités des organismes antiterroristes et de consolider la coopération avec le secteur d'Internet, notamment avec les fournisseurs de services Internet et les plateformes de communication sur Internet, afin qu'ils assument leurs responsabilités dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme en ligne.

Deuxièmement, les efforts antiterroristes nécessitent une approche globale qui aille au-delà des domaines traditionnels de la sécurité et de l'application de la loi. Nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme, en mettant l'accent sur la création de sociétés inclusives qui offrent des perspectives à tous les individus, quel que soit leur profil, en trouvant des solutions aux griefs, à la marginalisation, aux inégalités et aux discriminations. En assurant un accès égal à l'éducation et à l'emploi et en respectant la diversité, nous pouvons instaurer un environnement moins propice à l'extrémisme. De même, les stratégies antiterroristes efficaces nécessitent une collaboration entre toutes les parties prenantes afin d'améliorer le partage d'informations, la cybersécurité et la protection des infrastructures critiques.

Troisièmement, la lutte antiterroriste passe par la coopération internationale. Le partage des renseignements, les échanges de pratiques optimales et la coordination des efforts entre les nations sont essentiels pour combattre efficacement les menaces transfrontières. Les initiatives de collaboration, telles que les opérations antiterroristes menées conjointement, les programmes de renforcement des capacités et les cadres multilatéraux, améliorent notre capacité collective à prévenir les activités terroristes et à y faire face. À cet égard, nous exprimons notre gratitude au Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme et aux autres organismes des Nations Unies compétents pour leur étroite collaboration avec le Viet Nam et l'aide qu'ils lui ont apportée dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités.

Le terrorisme et l'extrémisme sont devenus une menace mondiale qui touche tous les pays du monde, et le Viet Nam ne fait pas exception. Il y a 10 jours, la province de Dak Lak a été le théâtre d'un triste incident : un groupe armé a utilisé des armes à feu militaires et des armes improvisées pour perpétrer une série d'attentats terroristes meurtriers, qui ont coûté la vie à neuf innocents, parmi lesquels des fonctionnaires locaux. Les auteurs ont fait preuve d'une violence impitoyable et d'un mépris total de la vie humaine. Ils ont détourné des véhicules, pris pour cible et tué des civils et pris des otages. Les individus et les organisations responsables de ces actes odieux, ainsi que les personnes qui les soutiennent, doivent être fermement condamnés et dûment punis.

Comme elle l'a clairement indiqué à de nombreuses reprises, ma délégation rappelle avec la plus grande fermeté que le Viet Nam condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, le lieu et les motivations. Nous comptons sur l'appui et l'étroite coopération des États Membres et des organisations internationales compétentes dans le cadre de l'enquête en cours et dans la prévention d'actes terroristes similaires à l'avenir.

M^{me} Mrad (Liban) : Ma délégation remercie les deux cofacilitateurs, l'Ambassadeur Ladeb et l'Ambassadeur Rae, et leurs experts respectifs. Le Liban a des liens particuliers avec ces deux pays : la Tunisie, à travers un héritage commun et le Canada, à travers une diaspora active.

L'adoption par consensus de la résolution sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298) est un indicateur solide du rôle du multilatéralisme dans la lutte contre ce fléau. Les membres ne sont pas sans savoir que mon pays a été parmi les pays les plus affectés par des actes terroristes. Dans son édition la plus récente, le Global Terrorism Index, qui est un rapport annuel, a indiqué que l'extrémisme religieux est devenu la principale motivation des actes terroristes. Il a comptabilisé 18 000 morts dus au terrorisme entre 2021 et 2022, une augmentation de 60 % par rapport à 2020. Toujours selon le rapport, 66 % de ces morts violentes peuvent être imputées à quatre organisations terroristes dans le monde.

Le terrorisme est loin d'être un phénomène récent, mais nous assistons depuis quelque temps à une sorte de mutation très inquiétante du phénomène, marquée par un recrutement de plus en plus efficace et international, une propagande bien huilée, utilisant les moyens les plus modernes, des méthodes d'une violence inouïe, une

symbiose entre d'autres formes de crimes internationaux, le tout caractérisé par une intolérance absolue et un mépris total du droit et des normes internationaux. Certaines organisations sont animées d'une telle rage destructrice et meurtrière qu'elles n'hésitent pas à commettre des crimes contre l'humanité à grande échelle. Face à un phénomène multidimensionnel d'une telle ampleur, les réponses de la communauté internationale, pour être efficaces, doivent être aussi multidimensionnelles et variées.

La lutte contre l'impunité doit être une pièce maîtresse du dispositif international pour contrer les organisations terroristes. Nous estimons que la possibilité de traduire certains membres de ces organisations devant la Cour pénale internationale, en plus de démontrer l'efficacité de la justice internationale, envoie un message fort aux terroristes, comme quoi ils ne sont pas à l'abri de poursuites internationales, même s'ils ne font pas partie de structures étatiques ou militaires précises. N'oublions pas que l'un des objectifs des organisations terroristes est d'établir des zones de non-droit, des zones coupées de l'ordonnancement légal et juridique international, où elles peuvent jouir d'une impunité totale et où elles se permettent toutes les exactions et tous les abus. Il faut leur démontrer que la communauté internationale ne peut pas tolérer qu'il y ait des zones où l'absence totale de droit devient la norme.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Aujourd'hui, le monde est confronté à une accumulation de défis qui, tous, requièrent une action résolue et la solidarité mondiale. Ainsi, il est impératif et urgent d'adopter une approche participative, qui s'attaque aux causes profondes des conditions désastreuses qui règnent dans les zones frappées par la misère et fasse participer les organisations locales aux côtés des institutions intergouvernementales dans le cadre de partenariats synergiques. Les événements récents sont un douloureux rappel que la stabilité politique doit reposer sur des perspectives et des niveaux de vie décents.

Les preuves ne manquent pas. Neuf des 10 pays affichant les indicateurs de développement humain les plus faibles ont été confrontés à des conflits et des attentats terroristes au cours des 20 dernières années. Les pays en proie à de fortes inégalités et caractérisés par la faiblesse de leurs institutions sont davantage exposés aux activités terroristes. Une mauvaise répartition des richesses et la pénurie d'emplois, l'absence de perspectives et le manque de libertés, en particulier pour une population qui compte une part importante de jeunes, peuvent également accroître le risque d'instabilité. Les

personnes qui souffrent de la pauvreté ne se tournent pas toutes vers la violence, mais l'exclusion sociale, politique et économique peut contribuer à faire éclater ou perdurer la violence et les attaques terroristes.

Pour conclure, il est essentiel de rappeler que le terrorisme ne saurait être associé à aucune religion ou nationalité ni à aucun groupe ethnique. En outre, il ne faut en aucun cas confondre le terrorisme et le droit des peuples de résister à l'occupation étrangère, qui est ancré dans le droit international, dans le but de briser les aspirations légitimes des peuples à l'autodétermination.

M^{me} Nyawira (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya salue les cofacilitateurs, le Représentant permanent du Canada et le Représentant permanent de la Tunisie, pour le rôle qu'ils ont joué à la tête du processus de négociations et félicite tous les États Membres de l'adoption par consensus de la résolution 77/298, sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Au cours du processus de négociation, le Kenya a souligné qu'il était important d'avoir conscience que les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent deviennent efficaces lorsqu'elles sont réellement associées aux efforts déployés aux niveaux infranational et local, avec les moyens nécessaires, de sorte que des solutions percutantes puissent être lancées, défendues et portées depuis l'échelon local et aboutissent à des mesures inclusives, durables et dirigées par les collectivités locales qui permettent de répondre aux besoins locaux, qui tiennent compte des spécificités culturelles et qui cadrent avec le développement politique et socioéconomique local. Nous remercions toutes les délégations d'avoir appuyé cette proposition.

Le modèle kényan de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, qui est décentralisé, illustre les avantages de la participation des populations et des interventions menées par les communautés pour favoriser une appropriation locale, des partenariats, la durabilité et un échange de connaissances entre pairs. La radicalisation s'effectue au sein des communautés, exploitant dans bien des cas les vulnérabilités et griefs locaux. Il est donc impératif de prendre des mesures adaptées au contexte afin de renforcer la microrésilience et d'apporter des solutions aux vulnérabilités structurelles spécifiques que ciblent les extrémistes. Le modèle décentralisé de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent du Kenya relève ce défi en s'efforçant en priorité de donner des moyens d'action aux communautés afin qu'elles puissent mieux comprendre et combattre les menaces qui

évoluent en leur sein, mais aussi en renforçant les capacités au niveau infranational et en luttant contre les facteurs de radicalisation.

La menace du terrorisme ne faiblit pas. Les groupes terroristes ont gagné en endurance et en résilience et ont acquis une capacité à se régénérer qui met à mal les ressources, les moyens et la détermination de la communauté mondiale. Pour se renforcer et prendre de l'ampleur, les groupes tirent également parti de l'évolution des priorités mondiales et exploitent la convergence des vulnérabilités que sont notamment les nouvelles technologies, la crise climatique, les fragilités croissantes, les pandémies, les conflits et d'autres facteurs.

Aujourd'hui, cette situation difficile est plus marquée sur notre continent, l'Afrique, qui est malheureusement devenu l'épicentre des activités terroristes. On estime que de multiples facteurs de radicalisation, notamment une population jeune privée d'éducation, d'emploi rémunéré et de voix politique, mais aussi la pauvreté, les inégalités, les armes incontrôlées, les injustices, la mauvaise gouvernance et la corruption devraient encore amplifier cette menace à l'avenir.

Ces difficultés appellent des approches multilatérales innovantes à même de contrer une menace dynamique. Cette stratégie tournée vers l'avenir et adaptée permet de relever ce défi et de combattre efficacement la menace mondiale du terrorisme. La résolution que nous avons adoptée sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale réaffirme notre détermination commune à faire face aux différentes mutations de cette menace et notre engagement collectif à mener une action multilatérale forte en vue de bâtir un avenir libéré du terrorisme.

M. Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 77/298, sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous tenons également à remercier sincèrement les cofacilitateurs, l'Ambassadeur Robert Rae, du Canada, et l'Ambassadeur Tarek Ladeb, de la Tunisie, ainsi que leurs équipes, des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour faciliter les consultations et parvenir à un consensus.

Il est vraiment important que l'Assemblée générale s'oppose d'une voix ferme et unie au terrorisme. Au cours du huitième processus d'examen, tous les États Membres, malgré quelques divergences, ont tenté de parvenir à un consensus dans un esprit de partenariat et se sont efforcés de faire de la résolution un document évolutif en

l'adaptant à la réalité changeante du terrorisme dans le monde. Compte tenu de ce qui précède, ma délégation voudrait évoquer quelques éléments relatifs à la résolution sur le huitième examen, dont nous devons prendre dûment note.

Premièrement, la nouvelle résolution réaffirme l'importance de mettre en œuvre de manière intégrée et équilibrée la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et ses quatre piliers. Nous appelons tous les États Membres à s'attacher davantage à traiter tous les piliers de la Stratégie de la même manière, tout en garantissant le respect des droits humains, des libertés fondamentales et de l'état de droit.

Deuxièmement, nous partageons les préoccupations exprimées concernant l'utilisation d'Internet et d'autres technologies de l'information et des communications à des fins terroristes. Pour prévenir l'utilisation à des fins néfastes des nouvelles technologies par les terroristes, nous sommes déterminés à œuvrer de concert avec les États Membres et d'autres parties prenantes, dont les milieux universitaires, le secteur privé et la société civile. La participation pleine et véritable des femmes et des jeunes, sur un pied d'égalité, est également encouragée à cet égard.

Troisièmement, nous prenons acte des efforts déployés par le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme pour améliorer la coordination et la cohésion des activités destinées à combattre le terrorisme. Nous espérons également que les futurs rapports du Secrétaire général feront état de nouveaux progrès pour ce qui est de garantir une mise en œuvre intégrale, équilibrée et intégrée de la Stratégie.

Enfin, nous voudrions nous associer à d'autres pour souligner la nécessité d'aider concrètement les États Membres à renforcer leurs capacités. Nous saluons les efforts que continuent de déployer le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et les entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme ; toutefois, une meilleure exécution des projets est souhaitée, en étroite consultation avec les États Membres.

Le terrorisme ne connaît pas de frontières et aucun pays n'est à l'abri des attaques terroristes. C'est pourquoi nous devons faire front commun pour éliminer collectivement le terrorisme. La République de Corée fera également tout son possible pour contribuer à libérer le monde du terrorisme.

M. Lebbaz (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à dire que mon pays condamne avec force les lâches attentats terroristes perpétrés vendredi soir dans l'ouest de l'Ouganda, qui ont pris pour cible des étudiants innocents dans la ville de Mpondwe. L'Algérie présente ses sincères condoléances aux familles des victimes de ce crime odieux et exprime sa pleine solidarité avec le Gouvernement et le peuple ougandais. À cet égard, ma délégation tient à condamner avec force, de nouveau, le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment les actes et activités visant à appuyer le terrorisme, à l'encourager, à le justifier ou à le promouvoir directement ou indirectement.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/77/PV.80).

Nous félicitons le Représentant permanent de la Tunisie et le Représentant permanent du Canada des efforts considérables qu'ils ont déployés et de la manière avisée dont ils ont cofacilité le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous leur exprimons nos remerciements et notre profonde gratitude à cet égard.

Nous remercions les différents groupes régionaux et les délégations qui, par leurs propositions et leurs discussions, ont participé activement aux différents cycles de négociations au cours de l'examen de la Stratégie pour parvenir à un texte équilibré qui tente de tenir compte des réalités ainsi que des changements survenus sur le terrain depuis notre examen précédent. C'est un exercice que nous réalisons désormais dûment et régulièrement dans le cadre de notre lutte contre le fléau du terrorisme en nous attaquant à ses causes et à ses racines et en faisant obstacle à tout acte ou à toute pratique qui y contribue.

L'Algérie se félicite également des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer l'action menée par le Secrétariat dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous saluons, dans ce contexte, l'action menée par le Bureau de lutte contre le terrorisme, sous la direction éclairée du Secrétaire général adjoint à la lutte contre le terrorisme, M. Voronkov.

À cet égard, nous tenons à souligner une nouvelle fois notre appui à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et à ses processus d'examen. La Stratégie propose une approche globale, allant de la prévention du terrorisme et de la lutte contre ce phénomène à l'élimination des conditions propices au terrorisme et au

renforcement des capacités des États et de l'ONU afin de garantir le plein respect des droits humains. Il demeure essentiel de souligner l'importance de conjuguer les efforts dans le cadre de la Stratégie en consolidant la coopération aux niveaux bilatéral, régional et international, en renforçant les capacités et en échangeant les pratiques optimales et les compétences acquises en matière de lutte contre le terrorisme.

Le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui est certainement de la plus haute importance dans le contexte de l'intensification de la menace terroriste, réaffirme une fois de plus notre position fondée sur les principes et aborde les défis posés par le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que toutes les mesures supplémentaires que nous devons prendre collectivement pour répondre efficacement à ces menaces.

Bien entendu, nous appuyons pleinement la Stratégie, ainsi que la mise en œuvre équilibrée de ses quatre piliers. Pour ma délégation, il importe que nous préservions, à cet égard, les principes liés au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de l'unité de tous les États, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que de l'égalité souveraine des États Membres. Il importe également que nous reconnaissons le rôle primordial joué par les États Membres dans la lutte contre le terrorisme et que nous rejetions la xénophobie et l'islamophobie, ainsi que toute tentative d'assimiler au terrorisme la lutte légitime pour l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou occupation étrangère. Nous soulignons également que les États Membres doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour régler les conflits, mettre fin à l'occupation étrangère, lutter contre l'oppression, éliminer la pauvreté et favoriser une croissance économique soutenue, le développement durable, la prospérité mondiale et les droits humains pour tous.

Ma délégation rappelle qu'il importe de s'attaquer aux nouveaux défis et de se concentrer sur ces défis, tels que le retour, le rapatriement, les poursuites, la réadaptation et la réintégration des combattants terroristes étrangers, ainsi que le financement du terrorisme, y compris les rançons versées à des terroristes et le lien entre les groupes terroristes et les réseaux de criminalité organisée, en particulier la contribution du trafic et de la consommation illicites de stupéfiants et de substances psychotropes au financement des groupes terroristes.

Il convient également de souligner le rôle joué par le Bureau de lutte contre le terrorisme dans la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que l'importance d'une

coopération et d'une coordination renforcées entre les entités compétentes des Nations Unies dans ce domaine. Ces entités doivent jouer leur rôle dans le renforcement des capacités au niveau régional et appuyer pleinement les instruments et organes régionaux de lutte contre le terrorisme.

Pays qui a subi le fléau du terrorisme, l'Algérie est à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme et maintient un niveau élevé de vigilance et d'engagement dans cette lutte. Nous mettons surtout l'accent sur la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes de développement destinés à lutter contre les facteurs d'exclusion, de marginalisation et d'injustice sociale, qui sont souvent exploités par la propagande terroriste à des fins de mobilisation et de recrutement. La sécurisation de nos frontières et la poursuite de la lutte contre le terrorisme résiduel font également partie de notre stratégie globale de lutte contre le terrorisme.

L'Algérie a déployé et continue de déployer des efforts considérables pour mettre en œuvre les différents piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Elle a également œuvré bilatéralement et collectivement à la promotion de la coopération régionale et internationale pour la prévention du terrorisme et la lutte contre ce phénomène. Les efforts de l'Algérie dans ces domaines sont conformes aux quatre grands piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Outre les efforts qu'elle déploie à l'ONU, l'attachement de l'Algérie à la lutte contre le terrorisme est plus que manifeste dans l'action qu'elle mène au sein des autres organisations et instances régionales et internationales auxquelles elle participe.

Les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, jouent un rôle clef à cet égard. Les différentes initiatives et mécanismes de l'Union africaine en matière de sécurité collective, tels que le Mécanisme africain de coopération policière et le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, tous deux basés à Alger, continuent de jouer un rôle important dans le renforcement des capacités de l'Afrique à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. En tant que membre fondateur de l'Union africaine, l'Algérie contribue activement à dynamiser l'action des institutions africaines et à renforcer les mécanismes mis en place par l'Union africaine pour prévenir la résurgence des menaces terroristes en Afrique, en particulier dans la région du Sahel, notamment à travers l'exercice, par le Président Abdelmadjid Tebboune, de ses responsabilités

en qualité de champion de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Au niveau national, les efforts de l'Algérie pour lutter contre ce fléau se concentrent sur les aspects suivants.

Le premier a trait à notre cadre juridique, qui met l'accent sur le renforcement de l'état de droit et la primauté du droit en toutes circonstances, ainsi que sur l'adhésion à tous les instruments internationaux et régionaux de prévention et de lutte contre le terrorisme.

Le deuxième consiste à ériger en infraction le financement du terrorisme et à appeler à lutter contre les liens avérés qu'il entretient avec la criminalité transnationale organisée.

Le troisième concerne le traitement juridique du phénomène des combattants terroristes étrangers, conformément à la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité.

Le quatrième est le maintien d'un niveau élevé de vigilance à l'intérieur du territoire algérien et le renforcement des mesures militaires pour sécuriser les frontières.

Le cinquième vise la mise en œuvre d'une politique multidimensionnelle de déradicalisation, qui associe des mesures politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses, et qui garantit la participation des institutions publiques, de la société civile et, surtout, des citoyens.

Le sixième est la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur Internet et les médias sociaux.

Le septième est le renforcement de la coopération et de la mise en commun des informations aux niveaux régional et international.

Ces efforts sont décrits en détail dans les contributions écrites régulières de l'Algérie au rapport du Secrétaire général sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (voir A/77/718).

M. Grigoryan (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie se félicite de l'adoption du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298). Nous remercions les cofacilitateurs, les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que leurs équipes respectives, de leurs précieux efforts en vue de faciliter les débats sur cette importante résolution. Nous saluons également le travail mené par le Bureau de lutte contre le terrorisme, qui s'emploie à renforcer les capacités des États Membres en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme.

Le terrorisme continue de représenter une menace urgente et sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. La menace terroriste mondiale continue d'évoluer en recourant à des méthodes perfectionnées et plus sophistiquées. Pour répondre aux défis transnationaux posés par le terrorisme et l'extrémisme violent, la communauté internationale doit agir collectivement et de manière coordonnée.

La Stratégie antiterroriste mondiale et ses examens réguliers continuent de jouer un rôle important dans le renforcement des efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Elle aide la communauté internationale à améliorer sa panoplie de mesures préventives pour lutter contre le terrorisme. La protection des droits humains dans le contexte de la lutte contre le terrorisme fait également partie intégrante de ses objectifs. Alors que nous examinons la voie à suivre, nous avons une bonne occasion de faire le point sur nos efforts collectifs et de nous pencher à la fois sur les résultats obtenus et les lacunes persistantes.

La résolution 77/298, relative au huitième examen de la Stratégie, comporte des éléments importants dont la mise en œuvre effective pourrait renforcer la résilience collective dans notre combat contre le fléau du terrorisme, notamment plusieurs paragraphes sur la question de la lutte contre les menaces posées par le recrutement et le financement de combattants terroristes étrangers, ainsi que par leur transfert entre différentes régions et, en particulier, vers des zones de conflit. Les progrès technologiques rapides, les nouvelles formes de financement du terrorisme et les mouvements d'armes illicites ont créé un environnement propice à la présence de combattants terroristes étrangers dans presque toutes les régions. Les combattants terroristes étrangers ont contribué à intensifier les conflits, à les prolonger et à en compliquer singulièrement le règlement. Dans de nombreuses régions, dont la nôtre, ils ont également pris part à des violations massives des droits humains, à des atrocités criminelles et à la destruction du patrimoine culturel. Il est crucial que les États Membres redoublent d'efforts pour lutter contre cette tendance alarmante. Toute tentative d'instrumentalisation des combattants terroristes étrangers doit être résolument condamnée. Une coopération internationale efficace pourrait contribuer à l'élaboration de mesures pratiques visant à empêcher les groupes terroristes et leurs commanditaires de recruter, de financer et de réinstaller des combattants terroristes étrangers.

Nous demeurons également préoccupés par les expressions de discrimination et de violence émanant

de l'intolérance, de la xénophobie et de la prolifération des discours de haine. Toute tentative de défendre ceux qui inspirent ou commettent des actes de terrorisme ou d'extrémisme violent, ou ceux qui incitent aux crimes de haine et à la violence, doit être condamnée de manière déterminée et sans équivoque à tous les niveaux. Le renforcement des dispositifs d'alerte rapide permettant d'identifier les cas d'incitation à la haine et à l'intolérance pour des motifs ethniques et religieux, cautionnée par l'État, pourrait jeter les bases d'interventions internationales efficaces dans les situations où il existe un risque d'atrocités criminelles impliquant des groupes terroristes.

Les groupes terroristes ont prouvé qu'ils sont capables d'exploiter les avancées technologiques et de détourner les outils numériques pour atteindre leurs objectifs. L'ONU et ses États Membres doivent réagir en déployant des efforts collectifs tournés vers l'avenir, avec la coopération d'autres acteurs concernés, afin de renforcer les capacités de l'architecture antiterroriste à faire face à ces nouvelles menaces.

L'Arménie reste fermement engagée en faveur de la lutte mondiale contre le terrorisme et participe activement aux activités internationales et régionales à cette fin. Nous attachons une grande importance à la mise en œuvre complète des conventions contre le terrorisme et de leurs protocoles additionnels, ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, nous avons pris un certain nombre de mesures pratiques, le but étant de prévenir la libre circulation des terroristes et de combattre la criminalité transnationale organisée, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale, aux résolutions pertinentes du Conseil et aux autres obligations antiterroristes. La lutte contre le financement du terrorisme, le renforcement des contrôles aux frontières, l'actualisation de la législation antiterroriste et le renforcement des capacités de maintien de l'ordre sont des aspects importants de notre politique nationale de lutte contre le terrorisme.

Le recrutement de combattants terroristes étrangers et leur transfert vers des zones de conflit dans notre région ont été largement attestés et reconnus par les forces de l'ordre de plusieurs pays, et ont fait l'objet de rapports circonstanciés d'observateurs indépendants et des médias. Nul n'ignore qui a recruté et transféré ces milliers de terroristes étrangers, en violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. L'Arménie reconnaît le rôle important que jouent les comités des sanctions du Conseil de sécurité pour faire en sorte que les personnes

et entités terroristes répondent de leurs actes, analyser l'évolution de la menace terroriste dans différentes régions du monde et contrôler le respect des régimes de sanctions par les États Membres.

Nous attachons une grande importance à la coopération dans le cadre des organisations régionales et sous-régionales, qui ont un rôle charnière à jouer dans la promotion et la facilitation de la coopération, y compris par le partage des meilleures pratiques et le renforcement des capacités en vue de parer efficacement à la menace du terrorisme, et nous attendons avec intérêt la mise en œuvre effective et axée sur les résultats de la Stratégie antiterroriste mondiale.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous adresser les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation, Monsieur le Président, pour avoir convoqué la présente séance sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je vous assure du plein soutien et de l'entière coopération de ma délégation pour veiller à ce que la Stratégie apporte une réponse appropriée et complète au fléau du terrorisme.

Nous ne devons pas craindre ceux qui agissent dans l'ombre. Nous savons que le terrorisme est inflexible ; la lutte contre ce fléau nécessite donc de l'endurance, des contre-mesures spécifiques, du renseignement et des opérations efficaces, dans le respect du droit des droits humains.

Comme nous l'avons tous entendu ce matin, le terrorisme est l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité mondiales. Tous les actes de terrorisme constituent des violations manifestes du droit international, notamment le droit des droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est un instrument mondial sans égal qui a été conçu pour renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Nous savons qu'en l'adoptant par consensus en 2006, tous les États Membres de l'ONU sont convenus d'une approche stratégique et opérationnelle commune pour lutter contre le terrorisme. Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports très complets (A/77/266 et A/77/718), qui nous ont fourni de précieuses informations. Nous saluons également les travaux menés par le Bureau de lutte contre le terrorisme. Nous remercions l'ONU du rôle de chef de file, de coordination et de renforcement des capacités qu'elle joue en vue d'aider les États Membres à prendre des mesures concrètes pour prévenir et combattre le terrorisme au moyen d'un large éventail d'activités, de projets et de programmes.

En tant que pays, Sri Lanka est vivement préoccupée par la propagation des organisations terroristes et la montée en puissance des réseaux terroristes dans le monde, car elles entravent directement les efforts collectifs déployés à l'échelle mondiale pour parvenir au développement durable et menacent les initiatives de maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Ayant pâti de ce phénomène pendant plus de 30 ans, Sri Lanka condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles que soient les motivations qui le sous-tendent et quels qu'en soient le lieu, le moment et les auteurs.

Ce n'est un secret pour personne que, comme nous l'avons entendu ce matin, les groupes terroristes sont aujourd'hui polyvalents, opportunistes, sophistiqués et capables de s'adapter à des environnements changeants. À cet égard, la technologie, en particulier les technologies de l'information et des communications, est devenue un outil privilégié par les terroristes pour mener des activités telles que le recrutement, le financement, la propagande et la formation, ainsi que la collecte et la diffusion d'informations.

En outre, la menace croissante suscitée par les attaques terroristes fondées sur la xénophobie, le racisme ou l'intolérance, ou commises au nom de la religion ou des convictions, est aussi particulièrement préoccupante. Il faut par conséquent prendre des mesures coordonnées au niveau mondial et remédier aux causes profondes du terrorisme en promouvant le dialogue religieux et la tolérance interculturelle. Nous ne devons pas oublier que l'ONU et ses institutions spécialisées sont à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme, et nous devons leur en être reconnaissants. Par ailleurs, Sri Lanka salue les efforts déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies qui participent à des activités de lutte contre le terrorisme.

Sri Lanka insiste sur le fait qu'il importe d'adhérer strictement à la Charte des Nations Unies et aux autres instruments du droit international dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, tout en restant soucieux de préserver les droits humains et le droit international humanitaire. À cet égard, il convient de rappeler que les mesures prises par Sri Lanka au lendemain du conflit, y compris les mesures de réhabilitation et de confiance, constituent un élément important de l'élimination du terrorisme et de la prévention de ses manifestations récurrentes. Nous sommes fiers que Sri Lanka ait pu réhabiliter avec succès 12 000 ex-combattants non étatiques, dont 594 enfants soldats, et les réintégrer dans la société

après la fin du conflit en 2009, en plus des activités de réinstallation des personnes déplacées et de déminage de larges pans du territoire, qui ont permis aux civils de reprendre le cours de leur vie une fois le conflit terminé.

Au niveau national, le Gouvernement sri-lankais a mis en place les cadres juridiques nécessaires pour permettre aux forces de l'ordre et aux systèmes juridiques de faire face aux actes de terrorisme tout en renforçant la coopération internationale dans la lutte contre le phénomène mondial du terrorisme. La loi sur la prévention du terrorisme et l'ordonnance sur la sécurité publique encadrent notamment les efforts nationaux de lutte contre le terrorisme. Ces lois sont toutefois en cours d'examen et sont susceptibles d'être modifiées, afin de les rendre conformes aux meilleures pratiques mondiales et au droit international.

Sri Lanka a également été l'une des premières à insister sur la nécessité d'écartier les risques liés au financement du terrorisme. À cet égard, je me dois de mentionner tout particulièrement le fait que Sri Lanka a mis en œuvre un certain nombre de mesures législatives, notamment la création d'une cellule de renseignement financier et la promulgation de lois visant à prévenir le blanchiment d'argent.

Compte tenu des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, Sri Lanka souligne qu'il est essentiel d'arrêter le texte du projet de convention générale sur le terrorisme international et exhorte les États Membres à coopérer en vue de régler les questions en suspens. Il n'y a jamais eu de moment plus crucial qu'aujourd'hui pour le faire. De plus, Sri Lanka se félicite de la tenue du Congrès mondial des Nations Unies des victimes du terrorisme, dont l'objectif est de promouvoir les droits et les besoins des victimes du terrorisme.

Enfin, comme je l'ai dit précédemment, en tant que nation ayant été aux prises avec le terrorisme pendant près de 30 ans, et seul pays à l'avoir éliminé, nous réaffirmons qu'il est indispensable d'adopter des mesures collectives concrètes pour lutter contre ce fléau. Nous sommes prêts à partager notre expérience et nos connaissances pour élaborer des réponses appropriées, et à coopérer étroitement aux efforts conjoints visant à garantir le droit fondamental à la protection contre le terrorisme. Poursuivons donc nos efforts de prévention, de protection et de préparation pour ensemble lutter contre le terrorisme, d'une seule voix et par des mesures sans équivoque.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) :
Nous remercions tout d'abord le Secrétaire général de ses

rapports (A/77/266 et A/77/718) et des efforts qu'il ne cesse de déployer pour renforcer notre ordre juridique international multilatéral et veiller à ce qu'il soit mobilisé au service de la lutte contre le terrorisme et pour garantir que ce combat est mené d'une manière qui soit compatible avec cet ordre et le renforce. L'État de Palestine adresse également ses remerciements aux cofacilitateurs qui ont œuvré pour dégager un consensus sur la résolution sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298). L'État de Palestine s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) (voir A/77/PV.80).

L'État de Palestine se joint aux États membres de l'OCI pour affirmer le rôle important de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et regrette profondément qu'à l'occasion de son huitième examen, il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur de nombreuses propositions qui traduisent les nouvelles tendances évoquées dans le rapport du Secrétaire général, en particulier les phénomènes découlant de la montée de l'islamophobie, y compris la destruction par le feu du Coran et la profanation de mosquées. Hier encore, des colons israéliens ont vandalisé une mosquée et profané le Coran dans le village d'Ourif.

L'État de Palestine demeure pleinement attaché à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et à ses quatre piliers. Nous sommes engagés dans la lutte mondiale qui est menée pour prévenir et combattre le terrorisme dans le respect du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, les droits humains et le droit international des réfugiés, et pour garantir la justice aux victimes et à leurs familles.

La forme la plus grave de terrorisme est celle où les droits, le peuple et le territoire d'une nation entière sont soumis à une campagne de terreur constante et systématique. Les forces d'occupation et les colons israéliens continuent de tuer et de mutiler des Palestiniens. En ce moment même, ils terrorisent des enfants, volent des terres, détruisent des maisons, brûlent des villages et profanent des mosquées et des églises, tout en scandant « mort aux Arabes », en toute impunité. C'est le point culminant de décennies d'incitation et de haine nourries par le racisme, l'occupation et la suprématie. De Houara à Termoussaaya, en passant par Loubban el-Charqiyé, Bourqa, Beïta, Jénine, Naplouse, Al-Qods, Al-Khalil, Massafer Yatta, Aïn Samiyé, Khirbet Homsa, Khan el-Ahmar et Gaza, et partout en Palestine, le peuple palestinien est victime de ce terrorisme d'État. Il mérite

la solidarité de la communauté internationale et a droit à une protection internationale.

Il s'agit de la forme la plus grave de terrorisme ; un terrorisme d'État, un terrorisme colonial issu de la négation de l'existence d'une nation et de ses droits, un terrorisme qui a pour but de déplacer un peuple par la force et de lui voler ses terres et ses ressources. Sous ce régime colonial militaire, il n'y a ni sécurité ni dignité humaines.

La communauté internationale a la responsabilité et l'obligation de veiller à ce que la Puissance occupante, ses responsables, ses forces militaires et les milices de colons coupables d'actes de terrorisme soient tenus d'en répondre. Il est scandaleux que, jusqu'à présent, Israël, son armée d'occupation et ses colons n'aient pas été inscrits sur une liste pour les crimes perpétrés contre nos enfants. Qu'est-ce qui justifie un tel mépris pour la vie des Palestiniens ? Les enfants palestiniens méritent mieux. Les règles du droit international valent plus que cela. Le deux poids, deux mesures ne fait que saper la crédibilité et l'autorité de la liste et de cet ordre multilatéral.

La communauté internationale reconnaît depuis longtemps que le respect du droit international et des libertés fondamentales et l'élaboration de mesures de lutte contre le terrorisme se renforcent mutuellement. Au fil des ans, nous avons appris que le fait de violer le droit international et les libertés fondamentales sous prétexte de lutter contre le terrorisme sape les efforts déployés à cette fin à l'échelle mondiale.

La chasse aux sorcières illégale et scandaleuse d'Israël et la criminalisation des organisations de la société civile au motif du terrorisme ne sont pas le fruit du hasard. Elles visent à réduire au silence, à délégitimer et à étouffer toute opposition à son régime colonial militaire perpétuel, y compris les organisations de la société civile et, par extension, le mouvement mondial des droits humains. Le discours antiterroriste ne peut ni ne doit devenir une manière de justifier une stratégie hostile aux droits humains.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies doit rester axée sur la promotion de l'état de droit, et non devenir un moyen de justifier sa violation. Elle doit continuer à appeler à la protection des personnes, au respect de la dignité humaine, et non fournir des prétextes pour y porter atteinte. Elle doit continuer à s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et à toutes ses manifestations, et non les perpétuer. L'État de Palestine souscrit pleinement à ces objectifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation internationale de police criminelle.

M. Hinds (Organisation internationale de police criminelle) (*parle en anglais*) : C'est un véritable honneur pour moi de m'adresser à l'Assemblée aujourd'hui à l'appui du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adopté par consensus hier (résolution 77/298). Je tiens à féliciter les cofacilitateurs de la résolution, le Canada et la Tunisie, qui ont œuvré avec dévouement pour parvenir à un consensus en faveur de la Stratégie. Je tiens à féliciter une nouvelle fois mes collègues du Bureau de lutte contre le terrorisme du succès de la semaine de la lutte contre le terrorisme.

À l'instar du Bureau de lutte contre le terrorisme et des autres partenaires présents ici aujourd'hui, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) reconnaît l'importance de la coordination des efforts internationaux pour aider ses membres à faire face aux menaces et aux défis actuels et futurs posés par le terrorisme. L'adoption du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies témoigne clairement de notre intention collective de travailler ensemble, sous l'égide de l'ONU, à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

INTERPOL reste déterminée à aider ses 195 membres à mettre en œuvre cette stratégie, en particulier dans les domaines où INTERPOL est mentionnée dans le texte. La Stratégie prévoit de faciliter l'échange d'informations par l'intermédiaire de nos canaux. Cela encourage les pays à alimenter et à utiliser efficacement les bases de données et les outils d'INTERPOL, qui constituent également le plus grand réservoir d'informations à ce jour sur les combattants terroristes étrangers.

En effet, l'échange d'informations est un outil crucial dans la lutte contre le terrorisme. Rien que l'année dernière, 2 500 fugitifs recherchés pour terrorisme ou d'autres infractions graves ont été localisés et appréhendés dans le monde entier grâce à l'échange d'informations

assuré par les canaux d'INTERPOL. INTERPOL est fière d'être un partenaire clef dans la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies, notamment à travers l'adoption de sa propre stratégie complémentaire de lutte contre le terrorisme. À l'horizon 2025 et au-delà, les quatre piliers d'INTERPOL ont pour but de lutter contre le terrorisme en le désorganisant grâce à l'amélioration du partage et de l'échange d'informations, en dressant un tableau de la menace grâce à l'utilisation de renseignements afin de mieux orienter les interventions opérationnelles et les enquêtes, en représentant les intérêts et les besoins des services chargés de l'application de la loi grâce à une action mondiale de sensibilisation visant à défendre et à obtenir les types de soutien nécessaires, et en apportant un soutien ciblé en fonction des besoins, grâce à une expertise technique, à une assistance sur mesure et, surtout, grâce à des approches fondées sur la collaboration.

INTERPOL célébrera son centenaire cette année, ce qui nous donne l'occasion de réfléchir aux progrès que nous avons accomplis et aux défis qui nous attendent. La menace terroriste évolue, se diversifie et s'étend. Et elle devient plus imprévisible que jamais. INTERPOL a donc l'intention de travailler avec tous pour faire coïncider les intérêts et les priorités de chaque pays en matière de politique étrangère en permettant une action efficace des services chargés de l'application de la loi dans des environnements opérationnels complexes. Nous entendons renforcer notre collaboration et être davantage tournés vers l'avenir dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Et chacun d'entre nous est un partenaire indispensable dans cette entreprise commune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 121 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 50.